

Qu'est-ce que le SRG?

Pour avoir droit au crédit d'impôt foncier pour les aînés, le propriétaire ou son(sa) conjoint(e) doit recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG), en vertu de la Partie II de la Loi sur la Sécurité de la vieillesse (Canada).

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle fondée sur le revenu, accordée aux aînés à faible revenu en sus de leur pension de la Sécurité de la vieillesse.

Pour vérifier si vous avez droit ou non au supplément, veuillez communiquer avec Service Canada au 1 800 277-9915.

Qui a droit au crédit?

Pour avoir droit au crédit d'impôt foncier pour les aînés de la Ville du Grand Sudbury, vous ou votre conjoint(e) doit :

1. recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral.
2. être résident(e) de la Ville du Grand Sudbury.
3. avoir au moins 65 ans, au 31 décembre 2024.
4. avoir été évalué(e) comme propriétaire de la propriété résidentielle pendant l'année courante entière.
5. occuper l'unité monofamiliale sur laquelle l'impôt foncier a été perçu par la Ville du Grand Sudbury.

Nota : Si votre conjoint(e) est décédé(e), il se peut que vous soyez toujours admissible au crédit, si vous répondez à certains critères. Veuillez contacter le 3-1-1 pour plus de détails. Dès cette année, vous aurez à remplir la formule de demande du crédit d'impôt foncier pour citoyens aînés qui vous sera envoyée par la poste chaque année. Si vous ne recevez pas le formulaire, il vous appartiendra de contacter le 3-1-1 et de demander qu'on vous en envoie un. C'est aussi à vous de la renvoyer au Service des taxes chaque année. (Nous devons recevoir votre formule de demande avant le 31 décembre de l'année en cours pour que vous soyez admissible au crédit.)

Déclaration à remplir et à faire signer par le demandeur :

1 Numéro du rôle : _____ en haut
de la facture
(gauche)

2 Nom du propriétaire : _____
Date de naissance : _____
Numéro d'assurance sociale : _____
Nom du conjoint / de la conjointe : _____
Date de naissance : _____
Numéro d'assurance sociale : _____

3 Adresse de la propriété occupée comme résidence personnelle par le propriétaire et/ou le(la) conjoint(e) : _____
Adresse postale (si elle est différente) : _____

4 **Déclaration signée par le demandeur et son (sa) conjoint(e)**

J'ai eu ou mon (ma) conjoint(e) a eu 65 ans le 31 décembre de cette année ou avant cette date.

J'habite ou mon (ma) conjoint(e) habite à l'adresse indiquée ci-dessus, dans la Ville du Grand Sudbury, et notre propriété a fait l'objet d'une évaluation à titre de bien immobilier résidentiel dans la Ville du Grand Sudbury, pour au moins une année précédant immédiatement la date de cette demande.

Ou alors

Je suis le (la) conjoint(e) survivant(e) d'un(e) bénéficiaire qui était admissible au crédit, et je réponds aux critères d'admissibilité.

Je reçois ou mon (ma) conjoint(e) reçoit des prestations du Supplément de revenu garanti, en vertu de la partie II de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et je consens par la présente qu'on communique des renseignements à la Ville du Grand Sudbury permettant de vérifier si moi-même ou mon (ma) conjoint(e) recevons bien ces prestations.

Date de la demande : _____
Numéro de téléphone : _____
Signature : _____ Demandeur
Signature : _____ Conjoint(e)

Les renseignements personnels dans la présente ont été recueillis en vertu de la Loi de 2001 sur les municipalités et ils servent uniquement à déterminer l'admissibilité au crédit d'impôt foncier à l'intention des aînés. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Ville du Grand Sudbury, C. P. 5555, Succursale A, 200, rue Brady, Sudbury (Ontario) P3A 4S2 ou en composant le 3-1-1.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Réservé au bureau du Supplément du revenu garanti

Propriétaire reçoit le SRG Oui Non
Conjoint(e) reçoit le SRG Oui Non
Commentaires : _____

Signature _____

Réservé à la Ville du Grand Sudbury

Demande approuvée Oui Non
Commentaires : _____

Signature : _____